GESTION DE PATRIMOINE

Droit de la famille pour non-juristes : repérer, anticiper et orienter vos clients

Un conseiller qui ignore le régime matrimonial de son client construit une préconisation fragile. Une clause bénéficiaire mal rédigée ou une donation faite sans considérer les autres héritiers produisent des conséquences lourdes que le client découvre au moment de la séparation ou du décès. Cette formation de trois jours donne aux non-juristes les repères de droit de la famille utiles au conseil patrimonial. Elle traite le couple les régimes matrimoniaux la séparation la protection des personnes et la transmission. L'objectif est de savoir détecter le point juridique sensible et d'orienter vers le professionnel compétent au bon moment.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
3 jours — 21 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 2 680 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Conseillers en gestion de patrimoine conseillers bancaires agents d'assurance et collaborateurs de cabinet sans formation juridique initiale.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier le régime matrimonial d'un client et ses conséquences patrimoniales
- Distinguer les situations de mariage de pacte civil de solidarité et de concubinage
- Repérer les effets patrimoniaux d'une séparation ou d'un divorce
- Situer les mesures de protection applicables aux mineurs et aux majeurs vulnérables
- Expliquer les règles qui encadrent la transmission entre vifs et au décès
- Détecter les situations qui imposent l'intervention d'un notaire ou d'un avocat

03 Programme détaillé

M1 Le couple et ses formes juridiques

- Ne pas conseiller un concubin comme un époux
- Comparer mariage pacte civil de solidarité et concubinage
- Identifier les droits et devoirs attachés à chaque situation
- Mesurer les conséquences sur la propriété des biens acquis
- Situer la protection du logement de la famille
- Repérer les effets sur la fiscalité du foyer
- Cas pratique : Comparaison de la situation patrimoniale d'un même couple selon qu'il est marié pacsé ou en concubinage.

M2 Régimes matrimoniaux

- Savoir qui possède quoi avant de préconiser
- Distinguer biens propres et biens communs
- Identifier le régime applicable en l'absence de contrat
- Comprendre les régimes séparatistes et participatifs
- Repérer les actes qui exigent l'accord du conjoint
- Envisager le changement de régime et ses effets
- Atelier : Analyse de contrats de mariage anonymisés pour déterminer la qualification des biens détenus par le couple.

M3 Séparation et divorce

- Anticiper la rupture dans la préconisation
- Situer les différentes voies de divorce et leur déroulement
- Comprendre la liquidation du régime matrimonial
- Identifier le sort du logement et des placements du couple
- Repérer les effets sur les contrats d'assurance vie
- Traiter la situation des couples non mariés qui se séparent
- Cas pratique : Liquidation simplifiée du patrimoine d'un couple séparé avec identification des biens à partager.

M4 Protection des personnes

- Agir pour un client qui ne peut plus décider seul
- Distinguer les mesures de protection des majeurs vulnérables
- Identifier qui peut engager le patrimoine d'un majeur protégé
- Situer l'administration des biens d'un mineur
- Comprendre le mandat de protection future
- Adapter le conseil et la documentation aux clients protégés
- À retenir : Un acte de disposition réalisé pour un client protégé sans l'autorisation requise expose le conseiller autant que la famille.

M5 Transmission et succession

- Préparer le passage du patrimoine
- Identifier les héritiers et l'ordre de dévolution
- Situer la part réservée aux héritiers protégés
- Distinguer donation testament et donation entre époux
- Comprendre le traitement des familles recomposées
- Repérer l'articulation entre assurance vie et succession
- Atelier : Construction d'une grille de détection des points juridiques sensibles appliquée à des dossiers clients apportés par les participants.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES Présentiel ou à distance	**LIEU / FORMAT** Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle
MÉTHODES MOBILISÉES • Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.	**ENCADREMENT** Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 2 680 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr